



PV d'AG et changement de statuts

Par **megronube**, le **26/11/2018** à **20:27**

Bonjour,rnrnJe fais partie d'une association, dont l'AG ordinaire s'est tenue il y a 10 mois.rnrnUn secrétaire de séance a été élu (il n'était pas le seul à se proposer), l'AG s'est tenue, et depuis... pas de nouvelles du PV. Le secrétaire de séance refuse toute aide, et le PV est en souffrance. Quels sont les moyens de l'inciter fortement à réaliser ce PV, indispensable à la communication aux membres ?rnrnUn des points de cette AG était la refonte des statuts, qui a été votée (la déclaration en préfecture a bien été faite, basée sur un PV partiel). Seulement certains membres contestent la validité de ce vote, car certains points à l'ordre du jour, nécessaires de discuter pour permettre un vote éclairé, ont été "squizzé" par le président qui a déclaré que ce serait trop long, et qui a donc poussé au vote sans discussion sur tous les points. Cela peut il réellement rendre caduques les nouveaux statuts, et quels recours ont ils ?rnrnJe vous remercie des réponses que vous pourriez m'apporter.rnrnCordialement

Par **delicatess**, le **26/11/2018** à **21:16**

Bonsoir.rnLe PV, les statuts modifiés approuvés et la publication officielle sont consultables en préfecture. Cordialement.

Par **morobar**, le **27/11/2018** à **08:37**

Bonjour,rnVous pouvez contester le changement effectif des statuts pendant 5 ans en saisissant le TGI.rnAssistance avocat obligatoire.rnMais la prospérité de l'action paraît discutable si le changement a été voté même avec un éclairage insuffisant à vos yeux, mais

pas aux yeux de ceux qui ont approuvé.